

## FESTIVAL GUEULE D'AMATEUR

**24 et 25 SEPTEMBRE 2022**

A Blanquefort (Gironde)

### DOSSIER D'INSCRIPTION

**A RENVoyer AVANT LE 30 juin 2022 A :**

[helene.juillard@neuf.fr](mailto:helene.juillard@neuf.fr)

Ou par courrier postal : H  l  ne JUILLARD 17 A rue Alcide Lambert 33290 BLANQUEFORT  
Merci de privil  gier l'envoi courriel

#### Pi  ces    joindre imp  rativement    l'inscription

- Attestation SACD** pour jouer    la date du festival (**si texte d  pos  **). Une facture acquitt  e SACD vous sera ensuite demand  e si vous   tes s  lectionn  .
- Attestation d'assurance Responsabilit   civile & individuelle accident** en cours de validit   au moment du festival au nom de la troupe.
- Plan de feu d  taill   de la r  gie lumi  re** avec emplacement des projecteurs (et non un conducteur).
- Photo/Affiche** en format JPEG (pour pub dans notre programme).
- Dossier d'inscription compl  t  .**
- R  glement int  rieur sign  .**
- Droit d'inscription de 55   .** Ch  que    l'ordre du Th   tre Expression    envoyer dans un d  lai de 15 jours maximum apr  s avoir re  u la notification par mail de votre s  lection.  
**Tout ch  que non parvenu dans ce d  lai annulera votre s  lection.**

**Tout dossier qui ne sera pas complet    la date limite d'inscription ne sera pas retenu !**

**Nom de la troupe** .....

Ville et d  partement du si  ge .....

#### Le responsable de la troupe

Nom..... Pr  nom.....

T  l  phone ..... Mail.....

### La pièce

S'agit-il d'une création ? Oui  Non

Titre ..... Auteur .....

Durée..... Genre.....

Jeune public  A partir de 12 ans  Tout public

Est-elle adaptée pour être jouée en extérieur ? oui  non

Synopsis (merci d'écrire lisiblement)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Le metteur en scène

Nom..... Prénom.....

Téléphone ..... Mail.....

### Les comédiens

Nom	Prénom	Rôle


**La date et lieu de votre représentation**

Préférez-vous jouer <sup>(1)</sup> : samedi 24 septembre  dimanche 25 septembre

<sup>(1)</sup> Nous ferons en sorte de prendre en considération votre choix même si cela n’engage en rien l’organisateur Théâtre Expression.

Un des 3 lieux suivants vous sera attribué. Voir plans détaillés des espaces scéniques en annexe.

**Vous pouvez déjà nous signaler vos préférences** nous ferons en sorte de prendre en considération votre choix même si cela n’engage en rien l’organisateur Théâtre Expression.

**Numéroter de 1 à 3 :**

- Salle polyvalente : 10.00m x 8.00m x 0.90m
- Salle d’activité du centre de loisirs ALSH : 6m x 4m (12 Samia 2x1m x 0.40m)
- Lieu en extérieur : Parc de Fongravey (château, skate parc...)

**FICHE TECHNIQUE son, lumière et décors**

*Cadre à remplir par les organisateurs du festival*

Nom de la troupe .....	Nom de la pièce.....
Lieu de passage.....	Jour ..... Heure .....

**Le technicien**

Nom..... Prénom.....

Téléphone ..... Mail.....

**Les décors**

Descriptif .....

.....

.....

Temps de montage ..... Temps de démontage .....

**Attention** pour des raisons de sécurité si vous utilisez de l'eau ou tout autre liquide sur scène merci de le signaler.

**Les lumières**

Descriptif .....

.....

.....

*\*Attention les consommables sont à votre charge (Gélatine, gaffer...)*

**Le son**

Descriptif :

Diffusion sonore via un PC

Diffusion CD

Autres.....

**Nous vous invitons à lire « l'Article 6 - Conditions techniques » du règlement intérieur**

## **Merci de lire et signer le règlement intérieur ci-dessous**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

#### **Article 1 - Objet du festival**

Le festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. Le festival s'adresse à toutes les formations d'artistes amateurs (adultes et adolescents) qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations, comédie, tragédie, drame, ... et pratiquent volontairement ce théâtre de façon permanente à titre de loisirs.

#### **Article 2 - Présence des troupes**

La troupe *Théâtre Expression* organise le festival dans un esprit d'échange et de convivialité.

A ce titre sont indispensables :

- la présence des comédiens à la cérémonie d'ouverture, pour la présentation de la troupe et de la pièce,
- la présence des comédiens à tous les spectacles (pass offert à tous les comédiens),
- la présence des comédiens lors de la soirée organisée le samedi soir (dîner offert à tous les comédiens, au technicien et au metteur en scène),
- la présence des comédiens à la cérémonie de clôture pour la remise des prix.

#### **Article 3 - Organisateur**

Le festival est organisé par le *Théâtre Expression*, association de théâtre amateur adultes et adolescents située à Blanquefort (33).

#### **Article 4 - Œuvres présentées**

Les oeuvres jouées devront être en langue Française.

Le spectacle pourra être soit :

- une création,
- une représentation d'un spectacle écrit et à texte déposé. Dans ce cas la troupe devra produire :
  - une attestation de la SACD à l'inscription.
  - une facture SACD acquittée si vous êtes sélectionné. Les frais SACD seront pris en charge par *Théâtre Expression*. Toutefois les droits d'auteurs SACD seront payés par la troupe **par carte bleue directement sur le site de la SACD. Théâtre Expression remboursera sur présentation de la facture acquittée.** A défaut de la mention « paiement par carte bancaire », un abattement de 10% sera pratiqué sur le remboursement des droits.

Les spectacles doivent présenter au minimum **deux** comédiens.

#### **Article 5 - Temps d'occupation de la scène**

Le temps d'occupation du plateau est limité à 2h30.

Sont pris en considération :

- le montage des décors,
- les réglages lumières et sons du spectacle,
- la représentation du spectacle,
- le démontage des décors.

Pour le bon déroulement, il est essentiel que cette **durée soit respectée.**

#### **Article 6 - Conditions techniques**

Les troupes devront se conformer aux conditions techniques des salles mises à disposition.  
Le technicien de la troupe devra être en mesure d'assumer la partie technique du spectacle, non assurée par les organisateurs. La troupe devra venir avec les matériels et consommables pour assurer la mise en place et la lumière du spectacle tels que gélatines pour les projecteurs, gaffeur, etc.  
Le plan de feu joint au dossier d'inscription ne pourra être modifié.

#### **Article 7 - Le jury**

Un jury, composé par les organisateurs, sera chargé de l'évaluation des spectacles.  
La délibération sera proclamée au cours de la cérémonie de clôture du festival.

#### **Article 8 - Sélection des spectacles**

La sélection se fera sur le dossier de présentation de la compagnie et de la pièce. **Durée maximum de la pièce 1h30.** Il est également déterminant pour le comité de sélection de pouvoir visionner la pièce.  
De ce fait, il sera nécessaire de l'informer au plus vite des prochaines dates de représentations de votre spectacle (et ce même si vous n'avez pas encore renvoyé le dossier d'inscription ou si celui-ci est encore incomplet). **Si le comité de sélection ne peut se déplacer, un support vidéo sera demandé.**

#### **Article 9 - Information de la sélection**

Les compagnies retenues en seront informées par mail début juillet 2022.

#### **Article 10 - Défraiement – Repas**

Chaque compagnie recevra en unique défraiement, un repas le samedi soir pour les comédiens, le metteur en scène et 1 technicien.  
Pour le repas du samedi soir, chaque compagnie s'engagera à réserver un nombre précis de couverts, en respectant un délai d'annulation de huit jours.

Tout au long du week-end une brasserie « à petits prix » est assurée par les bénévoles de l'association Théâtre Expression.

#### **Article 11 - Assurance**

Les troupes devront présenter une assurance responsabilité civile & individuelle accident en cours de validité au moment du festival, celle-ci sera jointe au dossier d'inscription.

Les organisateurs ne pourraient pas être tenus responsables de détériorations, vols, accidents,... qui auraient lieu au cours du festival.

#### **Article 12 - Adhésion au règlement**

L'inscription au festival implique l'adhésion de l'intégralité de ce règlement.

#### **Article 13 - Modification du règlement**

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement et s'engage à en informer les participants.

#### **Article 14 - Droit d'inscription**

Le droit d'inscription est de 55€ par troupe. Chèque à l'ordre du *Théâtre Expression*, non remboursable en cas de désistement (sauf cas de force majeure).

Ce droit d'inscription est valable pour tous les comédiens de la troupe + un metteur en scène + un technicien, il comprend :

- l'accès gratuit à tous les spectacles durant tout le weekend,
- le repas et la soirée festive du samedi soir.

La troupe déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

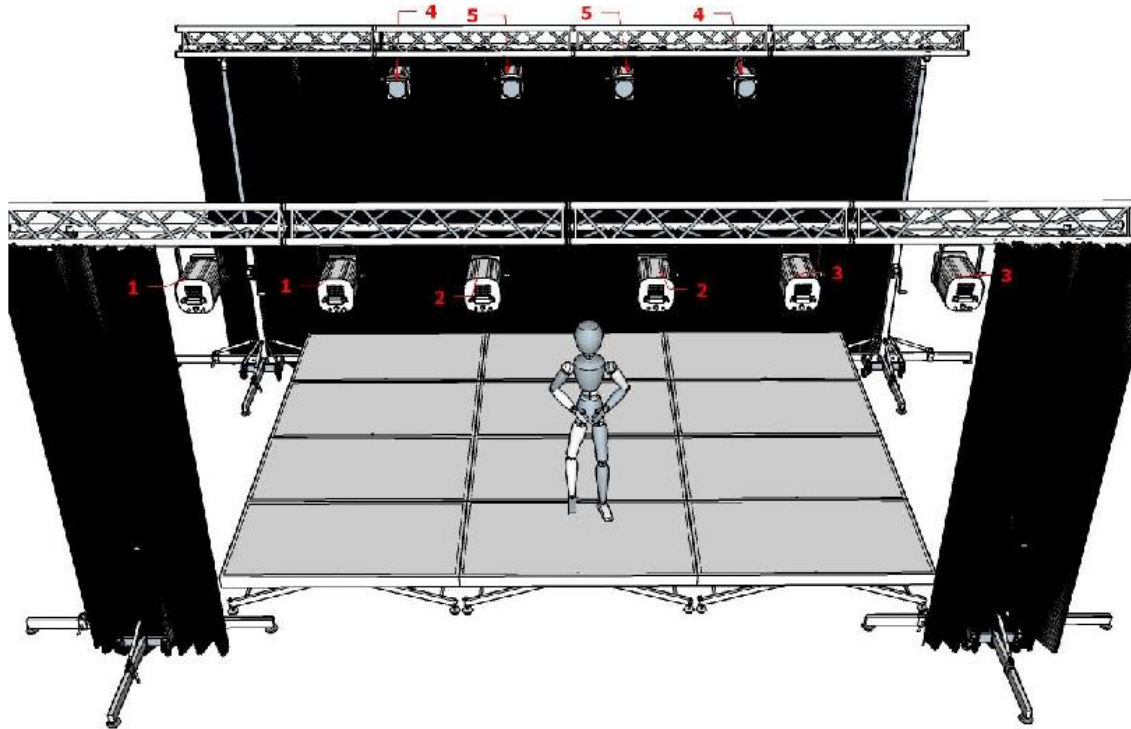
Fait à ..... Le.....

Nom et signature du responsable de la troupe,



Annexe - Plans détaillés des espaces scéniques

Salle d'activité de centre de loisirs ALSH



Salle polyvalente Fongravey

